

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

INTERVENTIONS EN MATIÈRE D'ACQUISITIONS ET DE
RÉHABILITATION - COMPÉTENCE DE PROXIMITÉ

SECTION I

DESCRIPTION DES ACQUISITIONS D'IMMEUBLES

1. Les acquisitions peuvent comprendre des immeubles, construits ou non construits, des propriétés superficielles, des droits de passages, des servitudes ou toute autre forme d'immeubles.

Ces acquisitions sont prévues sur des immeubles relevant de la compétence de proximité afin de favoriser la revitalisation et le développement de l'axe commercial de la rue Racine.

SECTION II

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

2. Les services professionnels et techniques portent notamment sur les champs d'expertise suivants :

1° étude : soit les services relatifs à la préparation d'études de marché de positionnement stratégique, d'opportunité de faisabilité d'un projet, de fixation des prix, de rentabilité ainsi que de mise en marché ou de marketing;

2° arpentage : soit les services d'arpentage technique et légal ainsi que de cadastrage;

3° géotechnique et contrôle qualitatif : soit les relevés, sondages, études et expertises géotechniques et le contrôle qualitatif des matériaux;

4° environnemental : soit l'inventaire biologique, l'identification de mesure de compensation environnementale, l'évaluation environnementale (phase I), la caractérisation environnementale (phases II et III) et la conception du plan de réhabilitation;

5° aménagement : soit le plan d'aménagement incluant notamment le plan concept, le plan de lotissement et le plan d'utilisation du sol;

6° évaluation : soit l'évaluation de la valeur marchande, du coût de la mise en valeur et de la valeur de revente des terrains;

7° négociation et transaction : soit la préparation de dossiers, la négociation avec un tiers en vue d'acquérir un immeuble et la réalisation de la transaction intervenue entre les parties, incluant le notariat, le conseil juridique et toutes autres spécialités requises dans le cadre d'une acquisition.

3. Les interventions peuvent nécessiter l'acquittement de divers coûts et frais afférents, notamment :

1° l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêt et dépens;

2° tous les coûts et frais afférents, divers et imprévus, requis pour la réalisation complète des acquisitions immobilières.

SECTION III

DESCRIPTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION

4. Les travaux visent la réhabilitation d'un immeuble afin de lui redonner les caractéristiques requises à sa mise en valeur, incluant notamment la démolition partielle ou complète de bâtiments, d'équipements, de structures ou d'aménagements, le déblaiement et le remblaiement, la décontamination, le reconditionnement de matériaux pour permettre leur réutilisation ainsi que la disposition des résidus.

SECTION IV

LOCALISATION

5. Les interventions, les services professionnels et techniques et les frais décrits aux articles 1 à 4 sont requis dans le cadre de projets relevant de la compétence de proximité de la ville et localisés à divers endroits sur le territoire de la ville.

SECTION V

ESTIMATION DU COÛT

6. L'estimation du coût des interventions décrites aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 2 500 000 \$.

TOTAL : 2 500 000 \$

Annexe préparée le 21 janvier 2025 par :

Sébastien Girard, M.ATDR, MBA
Conseiller en développement économique
Service du développement économique
et des grands projets